



Le mardi 13 décembre 2022 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 7 décembre 2022 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothee GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, M. John EVLARD, Mme Aurélie DESQUENNE, M. Pierre DELZENNE, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Marie DUCATTEAU (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Yves PAUL (à M. Xavier BASSELET)

Absent excusé : M. Dominique FRETE

Absents : Mme Marie VANOYE, M. Antoine DHALLUIN, M. Nicolas CARLIN

N°22-4-19

**Jeunesse – Périscolaire**

-----  
Garderie Périscolaire

-----  
Convention d'Objectifs  
avec le CJB Accueil

Rapport de :  
Mme Juliette de Barolet, Adjointe au Maire  
Action scolaire et périscolaire

Par délibération n° 20-05-28 en date du 17 décembre 2020, vous avez décidé de confier les garderies périscolaires et les centres de loisirs au secteur associatif.

La gestion de ces activités et les modalités qui la gouvernent ont été définies dans une convention signée par M. le Maire, qu'il convient d'actualiser.

C'est pourquoi je vous propose :

- de valider la convention annexée à la présente délibération,
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

Travaux préparatoires  
Commission 3 du 29 novembre 2022

Mme Aurélie Desquenne ne  
prend pas part au vote

Présents : 27  
Pouvoirs : 2  
Votants : 28  
Pour : 28



Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire